COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2021

Lan deux mille vingt et un, le vingt- cinq octobre, les membres du conseil municipal de la commune de La motte d'Aigues se sont réunis à 18 h 30 dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire le 21 octobre 2021, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT.

Etaient présents : GOUIRAND Alain, LEBOUC Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, EYMARD Laurence, CALAC Jean-Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, FIORITO Marie-Laure, NOUVEL Yannick,

Etaient absents représentés : Mme LEMEUR Sabrina (pouvoir à Mme EYMARD Laurence), Mme MISTRE Suzie (pouvoir à M. GOUIRAND Alain), Mr CAVALIER Baptiste (pouvoir à Mme BONETY Myriam).

Absent(s) excusé(s): Mme BLANC Chantal, M. GARCIA Jean.

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame LEBOUC Nathalie est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Ordre du jour

1 – Approbation du Procès-Verbal du 27 septembre 2021

Lecture du PV du 09 septembre 2021 est donnée.

L'assemblée approuve à l'unanimité le PV du 09 septembre 2021.

2 – Assurance statutaire: délibération d'adhésion

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le résultat de la consultation sur le contrat d'assurance garantissant les risques statutaires des collectivités. Le marché a été attribué au groupement SOFAXIS/CNP ASSURANCES.

L'assemblée à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de Vaucluse et attribué au groupement SOFAXIS/CNP ASSURANCES.

3 – Etude dirigée : Délibération pour la création de l'étude dirigée et approbation du règlement, délibération pour le recrutement des enseignants

Monsieur le Maire présente le projet d'étude dirigée élaboré par Madame LEBOUC Nathalie, Adjointe aux Affaires Scolaires et Petite Enfance. Elle sera ouverte à tous les enfants scolarisés du CP au CM2 et se déroulera dans les locaux de l'école. Ce service est facultatif et payant.

Deux enseignants souhaitent participer et intervenir dans le cadre de l'étude dirigée ce sont Mme LUGAND qui assurera l'étude le jeudi soir pour les CE1-CM1/CM2 et Mme BEAUCHAMPS qui assurera l'étude le mardi soir pour les CP-CE2/CM1.

L'Assemblée à l'unanimité: **APPROUVE** la création de l'étude dirigée, **ADOPTE** le règlement intérieur qui viendra régir le fonctionnement de cette nouvelle structure, **DECIDE** que le tarif sera le même que pour l'heure de garderie et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à recruter des fonctionnaires.

4 – Acquisition et maintenance de défibrillateur

COTELUB lance un marché de commande pour les 16 communes concernées, pour l'équipement en défibrillateur et la maintenance. Chaque commune doit définir ses besoins pour pouvoir lancer l'appel d'offres.

L'assemblée opte pour deux défibrillateurs.

Questions diverses

Etang de la Bonde : Monsieur Le Maire fait une synthèse de la réunion du 13 octobre dernier, concernant le projet sur le domaine de La Bonde.

Le projet sera soumis aux élus sous forme de maquette à la fin de l'année 2021, et ne sera viable économiquement qu'avec l'ouverture simultanée des deux zones (AU+N).

Ce posera la question du PLU sur la zone nord qui est en zone naturelle « boisée », il faudra lancer une procédure complète du PLU.

- Puestions de M. NOUVEL Yannick :
- Suite aux nombreux lotissements en cour ou à venir, est-ce que la station d'épuration de traitement des eaux usées est assez bien dimensionnée pour recevoir toutes ces nouvelles constructions. Faut-il prévoir des travaux dans un futur proche ?

Réponse : la station est actuellement à 40% de son rendement.

- Suite à la réponse lors du CM précédent, pourrions-nous savoir pourquoi les travaux de la D120 initialement prévu pour un montant de 83 400.00 € (voir CM du 18/03) et apparemment financé en totalité hors éclairage (voir CM du 21/01) coûtent maintenant 103 545 € avec environ 50 000 € à la charge de la Mairie ? Nous parlons d'une augmentation de + 20% des travaux et pouvons-nous comprendre pourquoi n'avons-nous pas plus de subvention (-50%) ? Réponse : le coût initial des travaux était de 83 400.00 € HT, auquel il a été ajouté l'extension du trottoir, + 5 745.00 € HT, et les lampadaires, + 4 330.00 € HT. Ce qui donne un coût total final de 93 475 € HT (soit 112 170.00 € TTC).

L'octroi des subventions dépend de l'enveloppe financière du Département et portent uniquement sur le montant initial du projet déposé.

- Ne pourrions-nous pas envisager un sens unique sur la D120 en direction de la Tour. Ceci permettrait de délester les sorties des nouveaux lotissements ? l'autre sens se faisant par la route qui arrive aux commerces.

Cette solution a été proposée au Département lors de la réunion de la commissions « infrastructures » le 06 octobre dernier et la réponse de l'agence routière a été catégorique « une Départementale n'est jamais en sens unique ».

- Quand est-il du coût des jardins partagés et de ses subventions ? Des devis ont été demandés à trois entreprise différentes pour l'aménagement du terrain (terrassement, parking, clôture, irrigation, ...) en attente du retour.
- Des nouvelles ou une position pour la pharmacie ? Mr HAMON (pharmacien) attend les plans du local et le loyer que Mr DETRY doit lui fournir pour finaliser son dossier de transfert.

Fin de la séance : 20 H 15.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

GOUIRAND Alain

BONETY Myriam